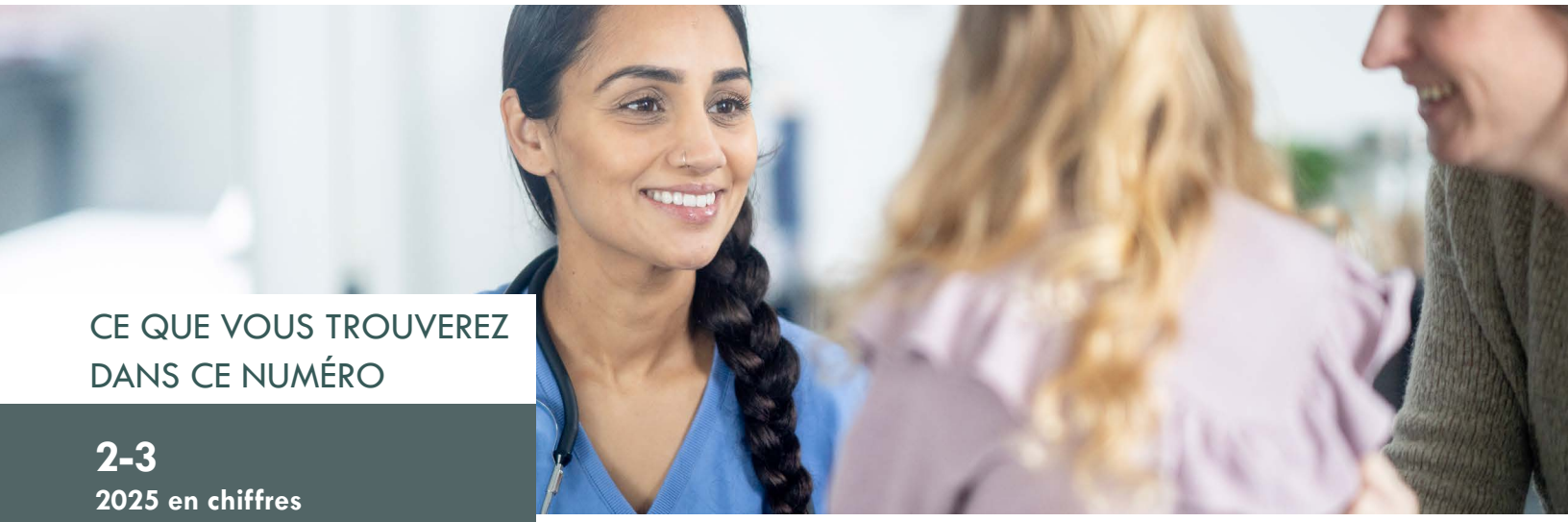
SÛR ET VIABLE

INFO-RETRAITE

AUTOMNE 2026 | VOLUME 11



CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS CE NUMÉRO

2-3
2025 en chiffres

4-5
Examen de la santé du Régime

6
Votre rajustement au coût de la vie

7
Calendrier des versements de pension de 2027

Votre conseil des fiduciaires

8
Astuces pour les participants retraités

9
L'Assemblée annuelle d'information de cette année

10-11
Rapport semestriel sur les placements

12
Modifications aux documents constitutifs

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR…

Coup d'œil sur le contenu de votre bulletin d'information

VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE

Bonne nouvelle! Un rajustement au coût de la vie (RCV) sera accordé aux participants du Régime le 1er janvier 2027. Le pourcentage accordé est de :

2,33 %

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le rajustement au coût de la vie de cette année à la page 6.

BILAN DE SANTÉ DU RÉGIME



Vous trouverez de plus amples renseignements sur le bilan de santé du Régime pour 2025 à la page 4.

RÉSULTATS RÉCENTS EN MATIÈRE DE PROVISIONNEMENT

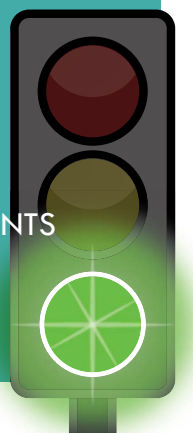
COEFFICIENT DE CAPITALISATION DE LA VALEUR DE TERMINAISON

117,4 %

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DU GROUPE AVEC ENTRANTS

143,5 %

Vous trouverez plus d'informations à la page 5.



2025 EN CHIFFRES

Le Rapport annuel du Régime de retraite de CES est disponible sur le site Web du Régime à l'adresse cesnb.ca. Il présente un aperçu complet du Régime de retraite de CES en 2025. Il comprend des renseignements financiers et des données sur les dépenses, les activités du conseil des fiduciaires, des détails sur le fonctionnement quotidien du Régime, et bien plus encore!

Découvrez comment le Régime de retraite de CES atteint ses objectifs, soit :

- offrir aux participants une pension sûre et à vie à leur retraite,
- offrir aux participants des prestations additionnelles, telles que des rajustements au coût de la vie, à condition que le Régime dispose des fonds nécessaires pour ce faire.

2025

Revenus des placements
253,6 millions de dollars

Cotisations perçues
140,7 millions de dollars

Prestations versées
140,9 millions de dollars

Dépenses du Régime
8,3 millions de dollars

RÉPARTITION PAR ÂGE



PARTICIPANTS ACTIFS

Moins de 30 ans	18,6 %
30 à 39	30,4 %
40 à 49	25,2 %
50 à 59	20,5 %
Plus de 60 ans	5,3 %



PARTICIPANTS RETRAITÉS

55 à 59	5,6 %
60 à 69	47,9 %
70 à 79	36,7 %
80 à 89	8,4 %
Plus de 90 ans	1,4 %



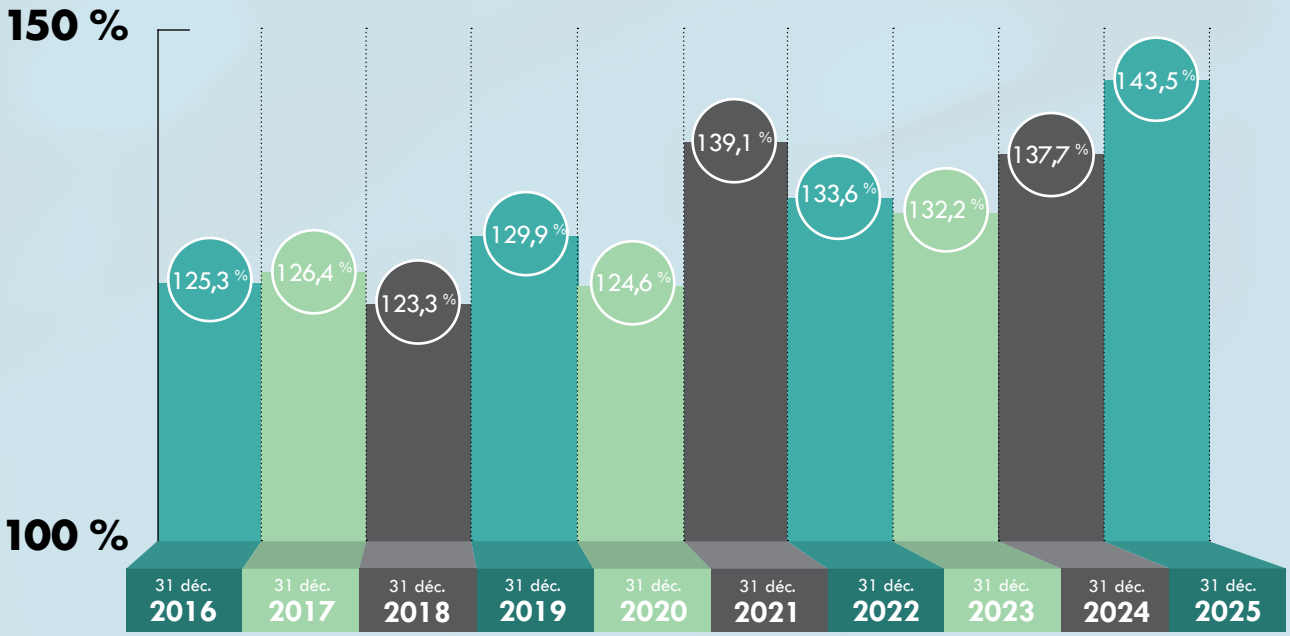
PARTICIPANTS AVEC DROITS DIFFÉRÉS

Moins de 30 ans	8,0 %
30 à 39	27,4 %
40 à 49	29,9 %
50 à 59	25,1 %
Plus de 60 ans	9,6 %

21 655 au total

Niveau de provisionnement du Régime de retraite de CES au cours de la dernière décennie

Voir la page 5 pour plus d'information sur le provisionnement du Régime



PERFORMANCE DES PLACEMENTS

Découvrez la performance du Régime depuis le début de l'année 2026 à la page 10.

Rendements moyens sur 10 ans de

7,00 %

depuis le 1er janvier 2016

Augmentation de l'actif net de

246,9

millions de dollars en 2025

Au 31 décembre 2025, l'actif de placement du Régime s'élevait à

3,61

milliards de dollars.



EXAMEN DE LA SANTÉ DU RÉGIME



ÉVALUATION ACTUARIELLE

Chaque année, votre conseil des fiduciaires et l'actuaire indépendant du Régime, TELUS Santé, examinent la santé financière du Régime afin de s'assurer qu'il est en mesure de verser les prestations de retraite aujourd'hui et à l'avenir. Ils évaluent la valeur des actifs du Régime, les risques auxquels il est exposé et les tendances qui pourraient se dessiner au fil du temps. Votre conseil utilise ensuite ces informations pour décider des améliorations potentielles à apporter au profit des participants comme vous. Ces améliorations comprennent les rajustements au coût de la vie (RCV) accordés chaque année aux participants.

RÉSULTATS DE LA GESTION DES RISQUES

OBJECTIF PRINCIPAL DE LA GESTION DES RISQUES

Atteindre un taux de probabilité de 97,5 % que les prestations de base acquises ne diminuent pas au cours des 20 prochaines années.

99,8 %
ATTEINT

PREMIER OBJECTIF SECONDAIRE DE LA GESTION DES RISQUES

S'attendre à verser un RCV sur les prestations acquises par les participants qui est supérieur à 75 % de l'indexation prévue dans le cadre de l'ancien Régime au cours des 20 prochaines années.

100 %
ATTEINT

DEUXIÈME OBJECTIF SECONDAIRE DE LA GESTION DES RISQUES

S'attendre à verser au moins 75 % de la valeur des prestations supplémentaires spécifiques (par ex., les prestations de raccordement) au cours des 20 prochaines années.

99,3 %
ATTEINT

Le rapport d'évaluation actuarielle complet est disponible sur le site **cesnb.ca**.
Rendez-vous dans la rubrique « À propos du Régime de retraite de CES », puis « Résultats financiers : évaluations actuarielles ».

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est publié au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (également connu sous le nom de Régime de retraite de CES ou CES). En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le Texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

RÉSULTATS DE FINANCEMENT RÉCENTS

Pour déterminer le niveau de provisionnement du Régime de retraite de CES, l'actuaire du Régime, TELUS Santé, compare les actifs du Régime (ce qu'il possède) à ses passifs (ce qu'il doit). Voir les résultats ci-bas.

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DE LA VALEUR DE TERMINAISON

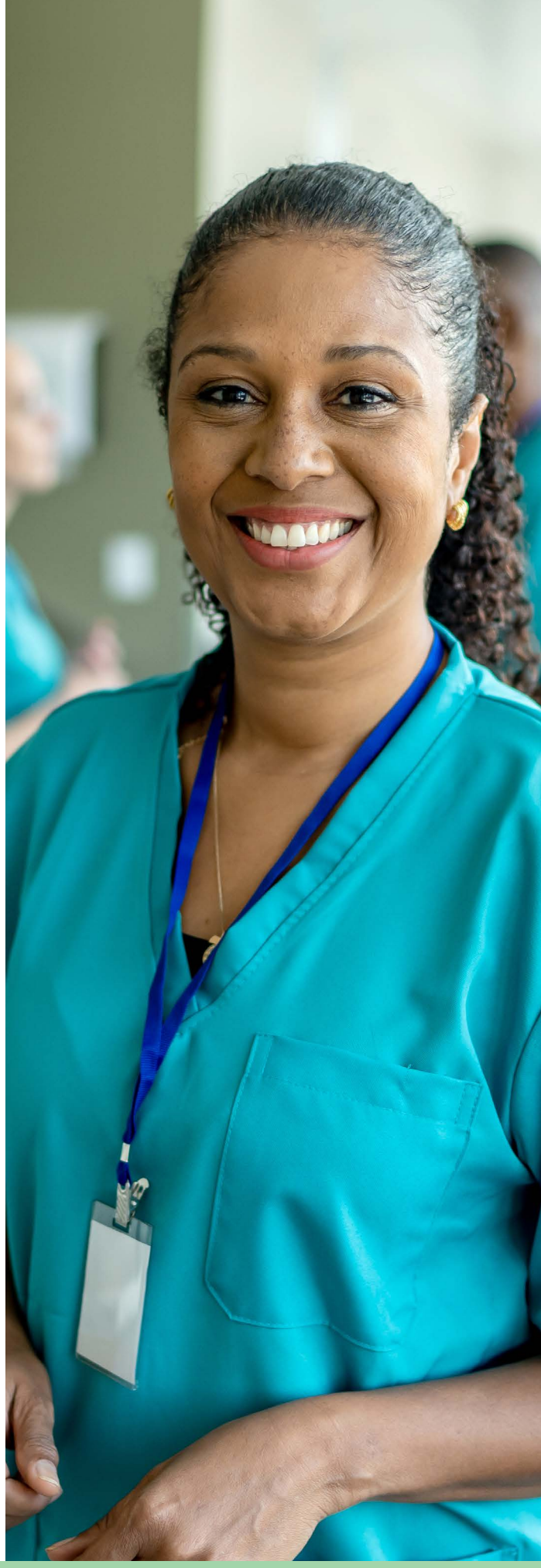
117,4 %

Le coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison compare les actifs détenus par le Régime à ses passifs à la date de l'évaluation actuarielle : dans ce cas, le 31 décembre 2025. Ce ratio sert à calculer la valeur de terminaison d'un participant en cas de départ de son emploi, de décès ou de rupture de son mariage ou de son union de fait.

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DU GROUPE AVEC ENTRANTS

143,5 %

Le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants s'apparente au coefficient de la valeur de terminaison en ce sens qu'il compare l'actif du Régime à son passif. Contrairement à ce dernier, il tient également compte des 15 prochaines années du Régime. Plus précisément, il tient compte de la valeur actualisée des cotisations excédentaires au cours des 15 prochaines années et du rendement prévu des placements. Cet indicateur aide le conseil à déterminer les prestations pouvant être accordées, telles que les rajustements au coût de la vie (RCV).



VOTRE RAJUSTEMENT AU **COÛT DE LA VIE**

Les rajustements au coût de la vie (RCV) permettent à votre pension de suivre le rythme de l'inflation. Sans ces ajustements, votre pension perdrait chaque année de son pouvoir d'achat à mesure que les biens et services deviendraient plus chers. Que vous soyez un participant actif bâtissant son revenu de retraite futur ou un participant retraité percevant une pension, le RCV constitue l'un des avantages les plus importants de votre régime.

Le RCV accordé cette année à tous les participants du Régime de retraite de CES est de :

2,33 %

Ce pourcentage correspond à l'augmentation moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC), telle que calculée par Statistique Canada. L'IPC est l'outil le plus couramment utilisé pour mesurer l'inflation au Canada.





Si vous êtes un **participant retraité,** cette augmentation s'appliquera à votre prestation de retraite mensuelle à compter de janvier 2027. Vous recevrez une notification écrite de cette augmentation en décembre 2026.

Si vous êtes un **participant actif ou avec droits différés,** l'augmentation s'applique à la pension que vous avez acquise jusqu'au 31 décembre 2025. Chaque augmentation que vous recevez continuera de croître votre pension jusqu'à votre départ à la retraite. Cela signifie que la pension que vous accumulez aujourd'hui conservera sa valeur, même si votre départ à la retraite n'est prévu que dans plusieurs décennies. À mesure que le coût des biens a augmenté, la valeur de votre future pension a augmenté en conséquence.

Consultez la section « Rajustement au coût de la vie » du site cesnb.ca pour plus d'informations.

Saviez-vous que près de la moitié des participants des régimes de retraite similaires au Canada ne bénéficient pas de RCV?

2027

CALENDRIER DES VERSEMENTS DE PENSION

Janvier	Février	Mars	Avril	Avril	Juin
01	01	01	01	30	01
				(POUR MAI)	

Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
30	30	01	01	01	01
(POUR JUILLET)	(POUR AOÛT)				

VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Tom Maston
Président

Matt Hiltz
Vice-président

Paula Doucet
Fiduciaire

Mark Gaudet
Fiduciaire

Catherine Little
Fiduciaire

Richard Luton
Fiduciaire

Ben Mersereau
Fiduciaire

Susie Proulx-Daigle
Fiduciaire

Marilyn Quinn
Fiduciaire

Lisa Watters
Fiduciaire

Debbie Carpenter
Observatrice

Leigh Sprague
Observateur



ASTUCES POUR LES PARTICIPANTS RETRAITÉS

MISE À JOUR DE VOS INFORMATIONS

Envisagez-vous de déménager prochainement?

Rendez-vous sur **cesnb.ca/adresse** pour mettre à jour votre adresse. Si vous préférez nous contacter par téléphone, vous pouvez joindre Vestcor, l'administrateur désigné de votre Régime, au 1-800-561-4012.

Avez-vous eu des impôts à payer après avoir déposé votre déclaration d'impôts sur le revenu au cours des dernières années?

Vous pourriez envisager d'augmenter le montant de l'impôt prélevé sur votre pension mensuelle. En procédant ainsi, vous pourrez réduire le montant de votre impôt à payer lorsque vous produirez votre déclaration de revenus l'année prochaine.
Vous trouverez le formulaire nécessaire pour effectuer ce changement sur **cesnb.ca/impot**. Vous pourriez envisager de contacter un fiscaliste avant de prendre toute décision concernant vos déductions fiscales.

Avez-vous ouvert un nouveau compte bancaire?

Rendez-vous sur **cesnb.ca/banque** pour trouver le formulaire nécessaire à la mise à jour de vos coordonnées bancaires. Vous pouvez également contacter Vestcor au 1-800-561-4012. N'oubliez pas de conserver votre ancien compte ouvert jusqu'à ce qu'un versement ait été crédité sur votre nouveau compte.





L'ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DE CETTE ANNÉE

Avez-vous des questions concernant l'une de vos principales sources de revenus pour la retraite?

Depuis plus de dix ans, le Régime de retraite de CES accompagne nos participants, en leur offrant des retraites solides et en les aidant à profiter pleinement de leur retraite.

QUAND?

LE 18 NOVEMBRE 2026 À 19 H, HEURE DE L'ATLANTIQUE

OÙ?

VIA WEBÉMISSION

QUI?

Tous les participants du Régime. Que vous cotisez activement, que vous soyez à la retraite, que vous ayez différé votre pension ou que vous soyez un conjoint survivant ou un bénéficiaire, cette assemblée est pour vous!

POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ASSISTER?

- pour obtenir des informations précieuses sur votre Régime de retraite et son fonctionnement,
- pour obtenir des réponses détaillées à vos questions de la part des personnes qui connaissent le mieux le Régime de retraite de CES.

Inscrivez-vous à **cesnb.ca/aai2026**.

VESTCOR

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS

APERÇU DE L'ÉTAT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2026

POINTS SAILLANTS

RENDEMENT SEMESTRIEL DU RÉGIME DE RETRAITE DE CES	AUGMENTATION NETTE DE	ACTIFS DE PLACEMENT SE CHIFFRENT À	RENDEMENT SUR QUATRE ANS DU RÉGIME DE RETRAITE DE CES
5,34 % AU 30 JUIN 2026 (BRUT)	**211,1 millions de dollars** DEPUIS LE 31 DÉC. 2025	**3,82 milliards de dollars**	**9,71 %** (BRUT)

Points principaux

- Le Régime de retraite de CES a généré un solide rendement de placement en ce début d'année 2026, malgré des périodes de volatilité accrue.
- Il a été plus difficile récemment pour certains rendements des placements sur les marchés privés de dépasser leur indice de référence des marchés publics, en raison de la vigueur récente des rendements des marchés publics.



Nous sommes heureux d'annoncer que les placements du Régime ont généré un solide rendement positif de 5,34 % au cours des six premiers mois de 2026. À plus long terme, le rendement annualisé sur quatre ans, qui s'établit à 9,71 %, et celui sur dix ans, qui s'élève à 7,17 %, sont supérieurs au taux d'actualisation de 5,00 % recommandé par l'actuaire indépendant du Régime et approuvé par le conseil, et continuent de dépasser les rendements de référence respectifs de 8,94 % et 5,86 %.

La croissance économique mondiale demeure stable, soutenue par des investissements continus dans l'intelligence artificielle, bien que les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient continuent de créer de l'incertitude et d'exercer une pression sur les prix de l'énergie. Les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis devraient rester relativement stables, tandis que les marchés boursiers ont continué de progresser malgré les risques persistants. Cependant, un petit nombre de grandes entreprises technologiques représentent désormais une part importante du marché, ce qui accroît le risque de concentration et souligne l'importance de maintenir des portefeuilles de placement bien diversifiés.

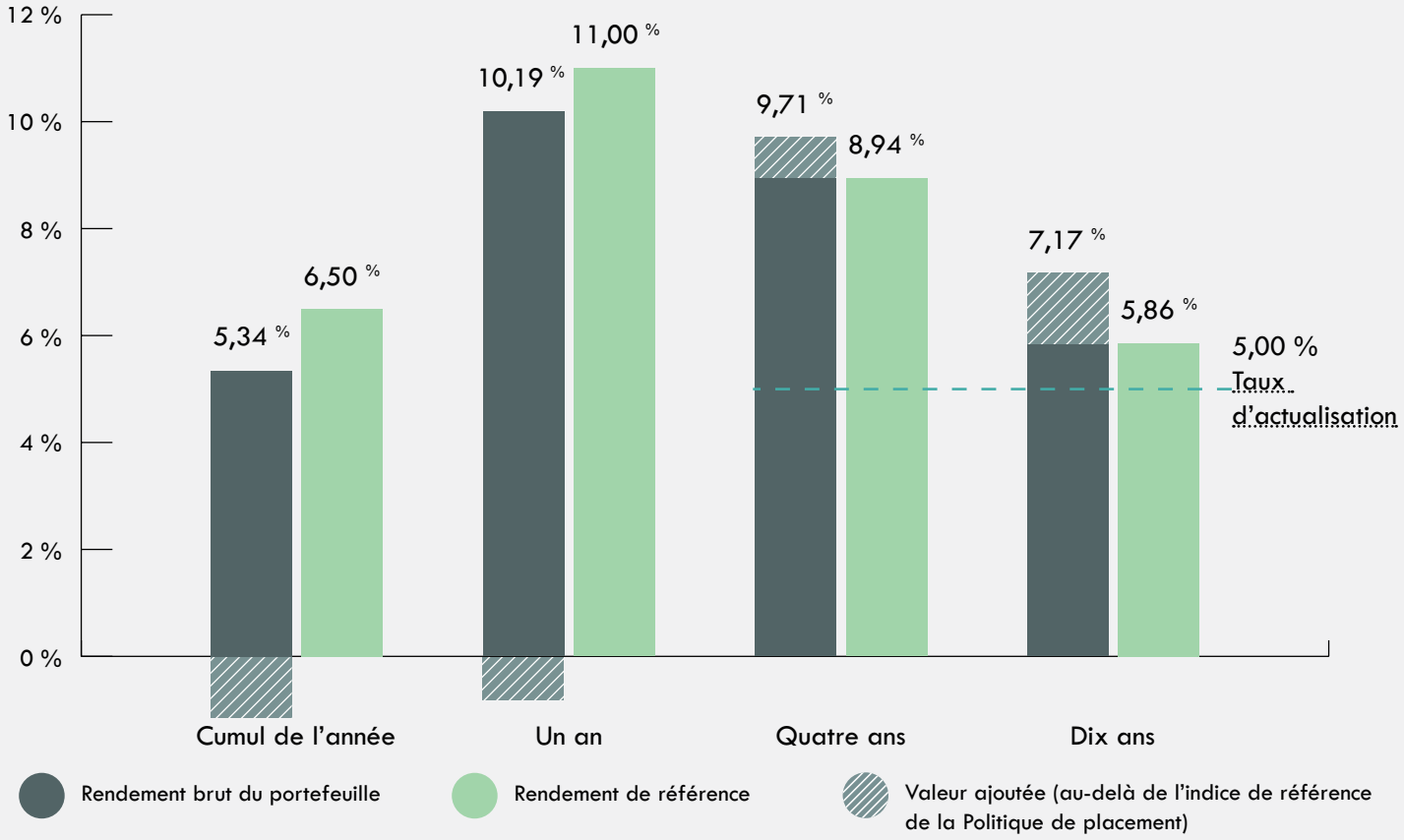
Recherchez les termes soulignés en pointillés dans ce rapport sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au Régime de retraite de CES en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site vestcor.org/glossaire.

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS

APERÇU DE L'ÉTAT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2026

RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2026)

Rendements annualisés pour les périodes de plus d'un an



ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du Régime de retraite de CES au 30 juin 2026 s'élevait à 3,82 milliards de dollars, soit une hausse de 211,1 millions de dollars par rapport à la juste valeur au 31 décembre 2025.

De plus amples renseignements, y compris un résumé des perspectives du marché pour cette période, sont disponibles dans les mises à jour trimestrielles du marché fournies par Vestcor à **vestcor.org/miseajourdumarche**.

MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification aux documents constitutifs. Le conseil des fiduciaires aimerait vous informer de la modification qui a été faite auprès de la surintendante des pensions :

- L'Énoncé des politiques de placement du Régime de retraite de CES a été modifié à la suite d'un examen de la stratégie de placement du Régime. Les principaux changements comprennent des mises à jour de la répartition de l'actif, des indices de référence de placement et d'autres lignes directrices en matière de placement visant à soutenir la viabilité à long terme du Régime tout en conservant une approche prudente de la gestion des risques. Les modifications ont été déposées auprès de la surintendante des pensions le 25 septembre 2026.

De plus:

- Le Rapport d'évaluation actuarielle du Régime de retraite de CES au 31 décembre 2025 et les états financiers au 31 décembre 2025 ont été déposés auprès de la surintendante des pensions le 25 septembre 2026.

Les documents constitutifs du Régime de retraite de CES sont disponibles sur le site **cesnb.ca**; ils comprennent notamment la Politique de financement, l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au Régime. Il s'agit d'un document qui fournit des directives et des règles concernant les décisions qui doivent, ou peuvent, selon le cas, être prises par le conseil des fiduciaires au sujet des niveaux de provisionnement, des cotisations et des prestations. La Politique de financement est accessible sur le site **cesnb.ca/pf**. Un résumé rapide de certaines des principales dispositions de la Politique de financement du Régime de retraite de CES est accessible à l'adresse **cesnb.ca/spf.**



VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?
Envoyez un courriel à info@vestcor.org ou en composant le 1-800-561-4012.

RÉGIME DE RETRAITE DE CES

cesnb.ca

PAR ÉCRIT :
Conseil des fiduciaires du Régime de retraite de CES
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :
1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

COURRIEL :
info@cesnb.ca

@CBE-CES

ISBN 978-1-4605-5081-6